



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Demande de subvention au
titre de la DSIL - 2021**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excuses :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A L’INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - 2021**

Madame le Maire rappelle le projet entrepris par la commune s’agissant de « l’aménagement et la redynamisation du centre-bourg - Phase 1 ».

Elle rappelle également l’échéancier de cette opération avec, pour la phase 1, des aménagements prévus entre mars et décembre 2021, et pour la phase 2, des travaux envisagés dès janvier 2022 et ce, sous réserve de l’obtention de fonds publics.

Actuellement en phase AVP, le projet qui a fait l’objet encore dernièrement de réunions de concertation tant avec les fertois qu’avec les commerçants, va désormais faire l’objet d’une mise en concurrence pour retenir les entreprises en VRD et aménagements divers.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Entendu le rapport présenté par Madame le Maire,

VU l’article L. 2334-42 du CGCT qui prévoit que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre, peuvent demander à bénéficier de la DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) ;

VU les typologies d’opérations subventionnables au titre de la DSIL et notamment l’attractivité des centres-bourgs ;

CONSIDERANT les 2 phases d’aménagements du centre-ville prévues en 2021, puis en 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité de redynamiser le centre-ville et l’attractivité de ses rues commerçantes, tout comme celle du marché alimentaire ;

CONSIDERANT la volonté de mieux sécuriser les accès et circulations des PMR et des familles (avec ou sans poussettes), ou encore des vélos (projet complémentaire « plan vélo – cœur de ville ») ;

CONSIDERANT l'objectif de lutter contre l'omniprésence de la voiture, ainsi que les vitesses excessives, ou encore le stationnement anarchique ;

CONSIDERANT la volonté de valoriser le patrimoine local et touristique remarquable du centre-bourg, tout comme le souhait d'intégrer de nouvelles poches d'espaces verts ;

CONSIDERANT l'obligation de plus en plus marquée, de mieux traiter les ruissèlements des eaux de pluies et ainsi éviter les inondations des pas de portes ou des rues en parties basses du centre-bourg (pente de 6 %) ;

CONSIDERANT les concertations entreprises avec les fertois, les riverains du centre-ville, tout comme les réunions avec les commerçants menées notamment courant le second semestre 2020 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le projet « aménagements et redynamisation du centre-bourg - Phase 1 » pour un montant maximal prévisionnel de 1 400 000 € HT (hors frais d'honoraire MOE) ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		HT	Recettes		%
Travaux	4300 m ²	1 400 000.00	DSIL - 2021	623 120,60	42,0%
Honoraires MOE		84 000.00	Région - CRT	179 462.90	12,1%
			Département - CT	236 558,50	15,9%
			Amendes de police	15 000,00	1,0%
			PLAN VELO - Phase 1	133 058,00	9,0%
			Reste à charge	296 800,00	20,0%
			Commune		
Total =		1 484 000.00	Total =	1 484 000.00	

- **SOLLICITE** une subvention de 623 120,60 € au titre de la DSIL - 2021, soit 42 % du montant du projet ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour réaliser toutes les formalités à accomplir, et notamment pour signer tout document relatif à ces demandes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

